

**DELIBERATION N° 2023.06. 01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**  
Présents : **15**  
Votants : **19**

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Marie-Claire NAESSENS, Isabelle CANDELIER, Éric TIRLEMONT, Théo VANENGELANDT, Fabienne MEPLON, Maurice VANDEWALLE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Christelle DELEPLACE, ayant donné procuration à Isabelle CANDELIER

Olivier MORVAN, ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

Brigitte MAINGUET, ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Sylvaine DELVOYE, ayant donné procuration à Éric TIRLEMONT

**Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.06.01**

**AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>nd</sup>e CLASSE**

M. LE MAIRE informe les membres du conseil municipal que la commune de Vendeville s'est engagée dans une démarche de ré-organisation de ses services dans la perspective d'améliorer tant les conditions de travail des agents tous statuts confondus que les conditions d'accueil des administrés.

Dans ce cadre, il précise que la commune envisage de permettre à un agent de catégorie C de la filière administrative qui est amené à assumer une nouvelle responsabilité à prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**ADOpte l'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>nd</sup>e classe à l'UNANIMITÉ et AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents y afférents ;**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 15 juin 2023

Le Maire,  
  
Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,

  
Charline DECARNIN